

Réunion du comité de pilotage BSN 8 – 12 octobre 2012 (14h-17h)

Présents (tour de table) :

Raymond Bérard – ABES (RB) (*membre invité*)
Corinne CERONI – ABES (CC) (*membre invité*)
Jacqueline Gillet – INIST CNRS (JG) (*membre invité*)
Jean-Yves Mougél – INIST CNRS (JYM) (*membre invité*)
Emilie Masson – CNRS (juriste) (EM) (*membre invité*)
Emmanuelle Jannès-Ober – IRSTEA – EPRIST (EJO)
Didier Terracol – Ste Stratégie Santé (DT)
Albert Poirot – BNUS (AP)
Sophie Mazens – SCD UPEC / ADBU-AURA (SM)
Véronique Falconnet – BNF (VF) (*observateur*)
Christophe Cassiau-Haurie – BNUS (CCH)
Jan Corthouts – Université Anvers (Belgique) (JC)
Jean-Louis Thomin – Lab. de Mathématiques Dieudonné, Nice – Renatis (JLT)
Guy Cobolet - BIU Santé (GC)
Véronique de Kok – MISTRD (VDK)
Brigitte Auby-Bucherie – SCD Paris 3 / ADBU (BAB)
Olivier Caudron – SCD La Rochelle (OC)
Francis André – Dir. adjoint de la DIST CNRS (FA)

Excusé : Serge Bauin – Directeur de la DIST CNRS

Compte rendu rédigé par Véronique de Kok.

Compte rendu des échanges

Introduction de la réunion

Sans demande d'inscription de questions diverses, la réunion est ouverte par Raymond Bérard à 14h par un bref historique de la problématique du PEB qui a conduit, après de nombreux travaux de groupe, études et scénarii d'évolution, sans résultat effectif, à la création du segment 8 de BSN consacré à la fourniture à distance de documents, puis au comité de pilotage qui siège pour la première fois en ce jour.

Ce comité, qui représente les représentants des différents acteurs tout en leur associant des regards extérieurs, sera la cheville ouvrière entre le groupe de travail BSN8, plus large, qui produit les analyses techniques, travaille sur les scénarii de modernisation et formule le premier niveau de propositions, et le comité de pilotage BSN (niveau de décision politique).

La question du calendrier, soulevée, est jugée prématurée et remise en fin de réunion.

Articulation avec le SGBM ? (EJO)

RB rappelle le cadre du projet de SGBM : d'une part, des bibliothèques ont exprimé le vœu il y a 2 ans de se regrouper pour changer de SIGB ; d'autre part, de nouveaux SIGB sont proposés en technologie « cloud » par de grands éditeurs de logiciels : Worldshare (par OCLC), Alma (par Ex-Libris). L'ABES va élaborer un cahier des charges en s'appuyant sur un groupe de travail pour définir les fonctions attendues, pour un appel d'offre en automne 2013. On en espère entre autres une amélioration du signalement et de la gestion des ressources électroniques. Les fonctions du PEB

seront bien sûr intégrées, basées sur la norme ILL. Mais la période de transition des bibliothèques vers cette plateforme s'étendra sans doute sur une dizaine d'années.

Etat des lieux du PEB et du projet BSN8 (RB) (cf. document de synthèse produit par RB)

Depuis plusieurs années, les transactions de PEB sont en baisse continue, que ce soit pour le prêt entre bibliothèques classique (SUPEB), ou pour la FDD orientée vers l'utilisateur final (REFDOC, qui assure 60% de sa fourniture vers le secteur privé ; BIU de Santé : usagers privés). A l'étranger (PEB allemand, danois...), on note en revanche que le PEB et la FDD se maintiennent, voire progressent.

Dans son analyse du PEB français, l'AURA a pointé l'incongruité des deux dispositifs différents. Un groupe de travail sur le PEB, qui incluait l'INIST comme observateur, a proposé en 2011 un scénario d'évolution de SUPEB au coût assez bas (100.000€) mais sans rapprochement des deux services. Avec la création de BSN, en vue entre autres d'une mise en cohérence des dispositifs Recherche / Ens.sup., le segment 8 « FDD » a donc proposé de nouveaux scénarii ayant pour finalité de proposer un dispositif de PEB unique offrant un accès facilité et centralisé aux utilisateurs. Les cultures très différentes des deux services de FDD (BU : réseau partagé aux pratiques pas toujours optimisées / REFDOC : service centralisé et industriel) peuvent certes constituer un verrou dans le projet de modernisation, qu'il faudra dépasser.

Les principales questions à trancher demeurent

- le périmètre des utilisateurs : le cœur en est l'ESR, mais les autres usagers doivent être pris en compte : Bibliothèques publiques, usagers privés ;
- le périmètre des fournisseurs SUPEB : tout le réseau, ou noyau de quelques grandes bibliothèques ? Rôle des CADIST ?
- les procédures de facturation : la solution de facturation centralisée a achoppé une première fois sur des questions de TVA et de pratiques (le troc pourrait-il être conservé dans un système de compensation global ?).
- la problématique associée des acquisitions partagées INIST / BU : elle devra être traitée mais peut l'être de façon séparée et ne conditionne pas le projet.

L'exemple belge : Impala (JC)

Le système de PEB Impala qui existe depuis 20 ans est comparable à SUPEB : c'est un système de gestion de commandes de documents, connecté à différents catalogues, à usage des professionnels du réseau de PEB belge. Ce dernier repose sur 600 bibliothèques, dont 300 publiques en Flandre surtout. Impala est aussi connecté en back office aux services de FDD de l'INIST et du BLDSC.

Schéma de fonctionnement : recherche > fournisseurs potentiels > transfert automatique de la commande > chaînage au besoin.

Chaque bibliothèque gère individuellement le contact avec ses utilisateurs finaux via le site de son université. Des bibliothèques d'entreprises peuvent être clientes également (mais non fournisseuses). Impala repose sur un système centralisé de compensation (« clearing house»), basé sur un tableau des échanges produit chaque trimestre. Un accord sur les tarifs (coût de la transaction + frais de maintenance du système) a eu lieu d'abord entre les BU, puis les autres ont suivi.

Les documents fournis sont des monographies, des photocopies mais aussi des PDF (envoi d'un URL d'accès). Les PDF originaux d'articles de périodiques électroniques ne peuvent pas être fournis.

Remarques sur les cibles du projet BSN8, les tarifs du PEB, la réciprocité

EJO estime que la lecture des documents transmis ne permet pas de cerner les finalités du projet. Un état des lieux reste nécessaire : que veut-on faire et pour qui ? Un amalgame est fait entre PEB et FDD. Mais si l'on part du besoin, il se peut que l'organisation ad hoc pour la livraison des livres ne soit pas la même que pour la fourniture de PDF. Il n'y a pas de descriptif des cibles. Ce que l'on vise, c'est que l'utilisateur puisse recevoir rapidement ce qu'il ne trouve pas directement en ligne : comment s'organiser collectivement pour lui fournir le document voulu le plus rapidement possible, en version électronique de préférence, articles ou livres, en 48h ? Le prêt constitue ici un ultime et dernier

recours qui perdurera un temps (limité). Si l'on part du principe de l'efficacité du service, on voit bien qu'il y a une nécessaire concentration du dispositif sur un nombre limité d'acteurs (CADIST et INIST).

VDK : la fourniture de documents sous forme électronique est une problématique en France car les contrats signés entre les universités et le CFC couvrent l'envoi de photocopies papier uniquement (redevance annuelle de 80 cts par doctorant). Le système allemand de FDD express SUBITO a pu régler le problème par une diversification des tarifs et des services proposés selon les catégories d'utilisateurs, et sur le plan juridique par une licence légale pour la majorité des périodiques (1€ de redevance par copie pour les étudiants, 2€ pour les chercheurs, 3€ pour les clients individuels, 12€ pour clients commerciaux), et des licences spécifiques pour certaines revues (droit de copie allant selon les éditeurs de 4€ à 16€, 5,50€ étant le tarif le plus fréquent pour les étudiants et chercheurs). Les PDF envoyés comportent des DRM. Par ailleurs, la diversité en France des prix du PEB (tarifs « utilisateur » aussi bien que tarifs de facturation inter-bibliothèques) est un problème. En Allemagne, il y a un tarif « utilisateur » commun qui est de 1,50€ pour une demande de PEB classique (livre ou article de 20 pages), avec système de redistribution entre les bibliothèques (1,20€ reversé au fournisseur, 30 cts pour la maintenance du système). Subito repose sur un réseau de 45 bibliothèques fournisseuses.

SM souligne qu'il existe des bibliothèques qui pratiquent entre elles la gratuité totale ; une liste des bibliothèques pratiquant la réciprocité ou la gratuité est maintenue sur le site de l'AURA. La BU de Paris 12 où la gratuité est pratiquée assume les frais de PEB qui sont de 5000€ par an. Le calcul des coûts consolidés a montré par ailleurs que les frais de traitement d'une facture sont environ de 50€.

RB cite des propos de G. Colcanap au CA de l'ABES : « En raisonnant en termes de qualité de service et en prenant le temps de faire comprendre la démarche, il est possible d'arriver à une solution et une position communes ». Assurer un service efficace de PEB doit être une ambition nationale et celle-ci peut s'appuyer sur un réseau national de grandes collections. EJO souligne que le chaînage peut être un handicap pour les délais de traitement (plus il y a d'acteurs, plus le circuit est lent). Il est rappelé aussi que le CNRS n'a pas les mêmes droits que les BU et doit payer des droits de copie.

CCH souligne, au sujet de la réciprocité, que ce principe est faussé lorsqu'il s'applique entre un fournisseur important et un client très demandeur, qui parfois diminue ses acquisitions en conséquence (effet pervers). La BNUS a calculé en coûts consolidés pour 2011 un déficit du PEB de 236.000€ (à mettre en regard des 200.000€ de subvention des deux CADIST qui assurent 1/3 du PEB). On peut aussi considérer que le PEB et la réduction des achats documentaires vont de pair, dans un cadre d'acquisitions partagées qu'il faudrait évidemment construire en commun.

Point de vue sur la poursuite de la convergence SUPEB-REFDOC

RB lance un tour de table sur la convergence SUPEB-REFDOC.

JM explique par différents facteurs le retard du test de chargement des notices du SUDOC dans REFDOC. L'analyse des données et le mapping ont été faits, il reste à effectuer le chargement effectif et à l'analyser : il faut compter encore 3 mois pour avoir les conclusions du test.

SM se déclare pour la poursuite du projet commun de portail dédié à l'utilisateur final et pour appuyer ce service sur les CADIST et les grosses bibliothèques (les plus petites bibliothèques étant souvent essentiellement demandeuses). Il faut prévoir moins d'acteurs, pour éviter le « cauchemar quotidien » de la facturation, du troc.

VF souligne qu'il faut se mettre d'accord sur l'offre nationale

AP estime qu'il est encore difficile de répondre ; en tout état de cause, l'objectif est de ne pas perdre davantage d'argent, et que personne ne fasse d'argent sur ce qui est fait par d'autres : « le réseau doit l'être pour tout le monde ».

Au niveau des bibliothèques de recherche, on voit que les chercheurs sont prêts à payer jusqu'à 40\$ pour un article sur le site de l'éditeur. Ceci n'empêche pas qu'il faut viser un service de FDD commun et simple d'utilisation pour l'utilisateur final.

GC estime qu'il faut étudier les modalités de convergence. L'INIST est le principal client de la BIU de Santé. Il y a de manière générale un partage de l'activité entre l'INIST et les gros fournisseurs. Compte tenu de la baisse générale d'activité PEB, la BIU de Santé se verra pour la première déficitaire en 2013. Par la fusion des services SUPEB-REFDOC, l'INIST risque d'assécher le vivier des clients privés de certaines bibliothèques. A ce jour, les recettes du PEB pour la BIU de Santé sont de 400.000€, dont une part importante émane de l'INIST avec lequel elle a un contrat de service. Le catalogue de la BIU est injecté en back-office dans REFDOC, dont un nombre important de demandes sont ainsi reroutées vers la BIU. La BIU est également intermédiaire entre la NML (USA) et l'INIST. Concernant le PEB numérique, il a un avenir, mais qui est lui-même sans doute limité compte tenu de l'accélération de la numérisation rétrospective des périodiques et des monographies.

BA rapporte la conclusion des échanges par mail qui ont eu lieu au sein du CA de l'ADBU : il faut un engagement sur les services - et donc un réseau plus restreint de CADIST et de grandes BU -, et une facturation centralisée. BA souligne que le coût doit être maîtrisé et ne pas subir d'augmentation par rapport au service actuel pour les étudiants. La médiation reste importante (« la BU peut aider son public à ne pas payer pour ce qui est gratuit... », en quoi REFDOC pose à certains égards problème, sans compter la question du droit d'auteur soulevée par O. Ertzscheid.

GC souligne que les BU contrôlent par exemple si les ouvrages demandés ne sont pas, le cas échéant, déjà numérisés.

Concernant le problème soulevé par O. Ertzscheid et la mise en ligne gratuite ultérieure d'articles, les collègues de l'INIST soulignent que le suivi des articles référencés dans REFDOC serait difficile à mettre en œuvre car les sites de diffusion sont très variés (sites web personnels, blogs, revues gratuites en ligne, archives ouvertes). VDK fait remarquer que le problème se rencontre malheureusement aussi pour les articles publiés dans des revues présentes sur le site « irevues.inist.fr » lui-même. JG explique que l'intégration des ressources libres dans le catalogue commun BSN8 a été écartée dans un premier temps mais qu'il convient de reprendre cette réflexion au vu des récents besoins exprimés par les utilisateurs de la communauté SHS.

OC indique les chiffres de PEB de son établissement : 1200 demandes de PEB, 900 prêts. Il souligne que la gratuité totale a été votée par les CA entre les établissements du réseau universitaire Ouest Atlantique (10 universités), et que les transactions de PEB (payant pour les usagers) sont privilégiées entre ces établissements. Lui-même par ailleurs n'envoie plus de facture de moins de 15€ aux bibliothèques hors de ce réseau ; il n'en reste pas moins que son SCD en a encore reçu une de 6€...

Il se déclare pour un service orienté utilisateur final, reposant sur une mutualisation et une concentration, et privilégiant les envois de copies électroniques. L'abandon du troc (complexe) est à rechercher. Il faudrait une gouvernance partagée ABES-INIST de ce service, avec une grille tarifaire raisonnable.

FA estime que l'on aura toujours du PEB, et que ce PEB doit être électronique pour les articles. Il souligne qu'il ne faut pas perdre de vue l'optimisation des deniers de l'Etat, et s'étonne que l'on parle de recettes, de chiffre d'affaire. On doit défendre le service aux utilisateurs, tout en ne se privant pas d'une activité tournée vers la clientèle privée bien sûr. Mais on ne couvre jamais les coûts : plus on a de commandes, plus les frais sont importants. Et si on intègre dans le calcul le coût

d'acquisition des collections, ils sont encore plus élevés. Ceci pose bien sûr la question d'une politique de partage des collections.

Il faut une convergence nationale. Avec quel niveau de participation ? Fédérer de gros fournisseurs peut être une voie, mais les petites BU ont aussi leur rôle à trouver.

JG rappelle que dans les missions de l'INIST il y a la production des bibliographies Francis et Pascal. Il y a un choix de titres spécifiques pour ces bases de données, avec une baisse de certains abonnements les dernières années, en parallèle avec l'apparition de nouvelles thématiques. Il est difficile dans ce cadre (signalement enrichi de mots-clés et de résumés) de faire de la conservation partagée. La constitution de REFDOC de son côté est faite à partir des collections de l'INIST mais aussi d'achat de métadonnées. Un échange a lieu sur l'importance des liens qui devraient figurer sur les notices REFDOC, et sur la difficulté à les créer automatiquement et de les tenir à jour (il faudrait un DOI sur les articles..).

La problématique de fond du PEB est rappelée par EJO : est-on face à des usagers ou des clients, est-ce un service public ou une activité commerciale ? De fait, rappelle GC, on parle constamment de budget dans l'université, et le PEB y est considéré comme une recette propre.

EJO : Pour bâtir le projet, tous les paramètres doivent être intégrés et étudiés : collections, modèles économiques, variété des usagers, palette des services à proposer.

La mission des bibliothèques est de mettre à disposition de la documentation et le PEB est une petite partie de cette offre, auprès d'usagers différents. Il faut partager les ressources, y compris humaines, pour y parvenir et ainsi assurer une égalité de service pour chaque utilisateur final.

Exemple de client privé : Ste Stratégie Santé

DT souligne que la plupart des participants ont la même vision et la même approche, et considèrent le PEB électronique pour le futur, mais « le futur, c'est maintenant » !

Son entreprise travaille dans le domaine pharmaceutique et la documentation y est indispensable pour étayer une formulation, vérifier la toxicité d'une substance... Il faut 10.000 pages de documents pour une AMM, dix fois plus si c'est pour un produit original. 50% des documents utilisés sont obtenus en version papier : ils doivent les scanner pour les intégrer aux dossiers électroniques. Le papier est de fait obsolète, c'est un problème d'organisation stratégique.

De son point de vue, il faut que les bibliothèques se regroupent, s'organisent, avec pour la facturation éventuellement des clés de répartition. En tant qu'organismes de service public, il lui semble qu'elles devraient répondre aux besoins des étudiants et des chercheurs par un service 100% gratuit. Le chiffre d'affaire du service proposé aux entreprises pourrait compenser le déficit. Dans son cas (4 personnes, un local à payer), sa société est obligée de sous-traiter la recherche des documents, et la BIUS offre un service efficace.

Le réseau des bibliothèques publiques

VF rappelle l'existence de deux mondes différents, nécessitant des services différents : en histoire on a encore besoin de livres, au contraire des STM où ce sont des articles pointus (et chers) qui sont recherchés. Du côté des BM, la médiation est très importante encore, les demandes sont validées par la bibliothèque. Le problème pour les petites BM réside dans la facturation et l'absence d'outil de gestion spécifique ; elles ne font pas de promotion de ce service, ce qui fait qu'il est peu utilisé (et dans ce cas essentiellement pour des demandes de livres). Il serait néanmoins dommage de se priver de ces bibliothèques qui ont de vrais réservoirs, utiles en sciences humaines et sociales. Cependant certaines mairies auraient du mal à payer du personnel pour le PEB.

Par ailleurs, les éditeurs imposent aussi des conditions très contraignantes (la BnF ne peut faire une impression d'article électronique que si elle est aussi abonnée à la version papier).

Le cas d'un gros fournisseur papier : la BNUS

AP rappelle que le PEB papier fait l'objet de 14 à 15000 demandes annuelles à la BNUS. Celle-ci reçoit aussi des demandes de numérisation de documents libres de droit. Elle intègre désormais cette fourniture dans son analyse et ses statistiques de l'activité PEB.

Il rappelle aussi que beaucoup de BU doivent arrêter certaines acquisitions papier du fait des coûts des ressources électroniques qui servent plus à la recherche. Par cet arbitrage défavorable, on sacrifie ainsi le 1^{er} cycle, la réussite en licence. Certaines bibliothèques peuvent compenser (acquisitions partagées) : la gratuité du PEB pourrait s'organiser autour de cette notion.

Une question est posée sur ISTEEX : pourra-t-on faire du PEB électronique sur les documents archivés dans ce programme ? De fait, compte tenu de l'étendue des accès (établissement de l'ESR et de la Culture quand c'est possible), le PEB n'est pas nécessaire.

Sujet potentiel d'inquiétude soulevé par JG, les accords sur le PEB papier peuvent eux aussi tomber, ce qui fera encore monter la question de l'électronique.

Rappel du modèle de partenariat INIST - BIU santé, et scénario d'élargissement

Dans REFDOC, les demandes basculent automatiquement vers la BIU si le document n'est pas dans les collections INIST. De son côté, la BIU importe des docs électroniques de la National Library of Medicine (USA), qu'elle refacture à l'INIST. L'INIST les fournit en copie papier à ses clients. Le système fonctionne bien car pour les titres en question, l'INIST a une seule localisation alternative à la sienne (celle de la BIU de Santé).

On pourrait envisager la même procédure avec quelques CADIST, dont on chargerait aussi en back office les catalogues de périodiques dans REFDOC.

JG rappelle à ce propos qu'il sera nécessaire, en parallèle, de mettre en œuvre la plateforme d'authentification fédérée. Ceci afin que les usagers ESR puissent bénéficier des conditions spécifiques auxquels ils ont droit. Le prix indiqué par défaut, pour sa part, est le prix grand public dont l'affichage est imposé par les règles du commerce électronique.

EM : Sur le plan juridique, il faudra harmoniser les pratiques si l'on veut faire un guichet unique. L'offre doit être le plus simple possible pour l'utilisateur final, et les règles d'utilisation doivent être affichées. Les clients commerciaux doivent être en règle aussi avec le droit (DT indique qu'il paie des droits de copie au CFC ; mais le scan pose question).

Il faudra aussi chercher à ce que les éditeurs donnent mandat au CFC pour les copies électroniques, ce qui n'est pas le cas à ce jour. EM rappelle que le centre de droit de copie allemand l'a obtenu pour les revues qui ne sont pas sous contrat de licence spécifique avec les éditeurs.

Les participants, les représentantes ADBU-AURA, OC n'ont pas d'objection à une participation des CADIST à REFDOC.

AP demande qui assumera les frais éventuels d'un chargement des données dans la base de l'INIST ; il souligne par ailleurs que les données produites par la BNUS sont distribuées libres de droits.

GC rappelle que le contrat avec l'INIST stipule un engagement sur les délais (48h) : quelle bibliothèque pourra se permettre de s'engager ainsi ?

Ce scénario propose les fonctionnalités de fourniture d'article. Il faudra aussi intégrer le prêt physique en second lieu.

Conclusion de la réunion

JC : cette réunion a soulevé beaucoup de questions, auxquelles il faudrait à présent trouver les réponses. Il faut éviter d'ajouter trop de complexité, qui empêche en définitive le projet d'avancer à la vitesse voulue. Il faut privilégier un point de vue plus pragmatique, et avancer à petit pas. Le scénario d'un chargement partiel du SUDOC dans REFDOC va dans la bonne direction.

RB souligne qu'un consensus est apparu lors de cette réunion, et que cette approche « par petit pas » est la plus réaliste :

- personne ne s'oppose à la convergence des opérateurs de FDD (INIST et SUPEB) ;
- un service concentré sur un petit nombre de fournisseurs par défaut apparaît comme préférable ;
- le périmètre visé est celui de l'ESR, des bibliothèques publiques et du secteur privé (avec des coûts différents selon les droits) ;
- un nécessaire partage de la gouvernance est à bâtir entre le réseau des bibliothèques SUPEB et le CNRS ;
- les projets émergents doivent être pris en compte : une réponse à moyen terme sera apporté par le SGBM, et dans ce cadre les EPRIST et les BU travaillent ensemble y compris sur les fonctions de PEB : il vaut donc mieux ne pas trop investir dans un système spécifique de FDD aujourd'hui.
- L'INIST, le CNRS, certains CADIST ont déjà pris l'habitude de travailler ensemble (comparaison des fichiers de périodiques en cas de désabonnements...). On peut donc envisager que les CADIST, en particulier ceux de STM (chimie, physique...), soient intégrés les premiers à REFDOC sur le mode de la BIU santé.

Concernant la consultation juridique demandée à EM, cette dernière indique qu'elle va affiner, dans un premier temps, les points soulevés durant la réunion.

Résumé de décisions

- La convergence SUPEB/REFDOC est validée. Elle sera bâtie sous une gouvernance commune du réseau SUPEB et du CNRS, pour un périmètre d'utilisateurs large (ESR, Bibliothèques publiques, secteur privé).
- Compte tenu du projet parallèle de SGBM, le projet sera lancé à frais réduit, par l'intégration sur le modèle de la BIU Santé, du catalogue des périodiques de quelques gros fournisseurs (CADIST en particulier). L'authentification fédérée des usagers sera étudiée dans ce scénario.
- L'ABES et l'INIST étudieront la faisabilité de ce scénario et en communiqueront les résultats au comité de pilotage BSN8.
- Dans ce cadre, une optimisation de l'organisation du réseau de PEB sera recherchée pour permettre le respect des délais et faciliter la facturation (concentration sur quelques fournisseurs, harmonisation souhaitable des tarifs ESR, routage équitable des demandes de documents entre les acteurs INIST/SUPEB).
- L'INIST étudie le chargement dans REFDOC des données du SUDOC fournies par l'ABES et rendra ses conclusions dans les 3 mois.
- Des solutions devront être cherchées pour prendre en compte les ressources libres.